

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
commune de TOURNEMIRE**

Délibération n°2023-06-01

Séance du 14 décembre 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Absents	2
Exclus	0

Date de convocation :  
07/12/2023

Date d'affichage :  
07/12/2023

**OBJET**

**Adhésion à l'amicale du  
personnel des collectivités  
territoriale du Saint-  
Affricain.**

Acte rendu exécutoire  
Par flux de télétransmission  
en Sous-Préfecture de  
Millau  
Le 18/12/2023  
et publication sur le site  
internet de la commune  
www.tournemire-aveyron.fr  
le 18/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline adjoints, M. Cocallemen Eric, M. Moulières Jérémy, Madame Roques Fanny, Odicino Sabrina, Monteillet Hugues, M. Goutte Maxime conseillers municipaux.

Absents excusés : Maxime PETRAUD (procuration à GOUTTE Maxime), Sandrine GIORDANO (Procuration à Eric COCALLEMEN).

Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil que les agents communaux peuvent adhérer s'ils le souhaitent à l'association de l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Affricain qui leur permettrait de bénéficier d'avantages (réduction prix sur carte cinéma, réduction prix dans certaines infrastructures sportives, tarifs préférentiels chez certains commerçants de Saint-Affrique, tarifs réduits sur des animations et des voyages...).

La cotisation annuelle pour la commune est de 20€ pour chaque agent qui souhaite adhérer à l'APCTS. De son côté l'agent qui souhaite adhérer devra payer une cotisation de 20€.

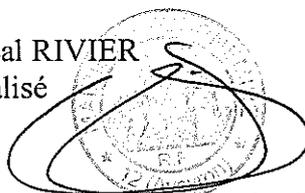
Le conseil doit délibérer afin que la commune puisse adhérer et verser une subvention à l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Affricain. M.le Maire propose d'inscrire au budget 80€ (20€ x 4 agents).

**Le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

- **Décide d'adhérer à l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Affricain.**
- **Décide d'inscrire au budget 80€ à l'article 6574-46 du budget prévisionnel 2024.**
- **Charge M. le Maire de faire le nécessaire en ce sens et l'autorise à signer les documents liés à cette adhésion.**

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.*

Le Maire, Pascal RIVIER  
Acte dématérialisé



La secrétaire de séance  
Céline CRISTOL

Accusé de réception en préfecture  
012-211202825-20231214-202306\_01-DE  
Reçu le 19/12/2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*